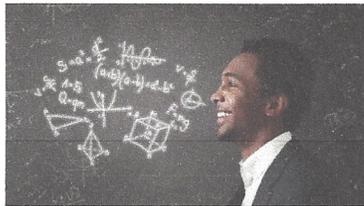


IMPACT DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE SUR L'EMPLOI ET LES COMPETENCES



A l'occasion de la REFNum20, le MEDEF, le Ministère du Travail et de l'Emploi et la Coalition E-Skills and Jobs, tout trois engagés dans un EDEC sur les impacts de l'IA sur l'emploi et les compétences, lançaient le **site Perspectives-IA**.

Ce site, se veut être le point d'entrée pour l'entreprise qui s'interroge sur l'intégration de l'Intelligence artificielle dans ses process, et lui permet d'y retrouver à la fois des conseils, des témoignages de pairs mais aussi des décryptages de cas concrets pour mieux comprendre les transformations à l'œuvre.

Avec les technologies de téléphonie et de communication d'abord, la robotique, les technologies dites de tracing (RFID par exemple), l'IOT, la fabrication additive ... l'entreprise innovante ne cesse, pour se démarquer de la concurrence et pour rester compétitive, d'intégrer ces différentes vagues technologiques à l'ensemble de ses process. C'est une question de compétitivité et aussi et avant tout un vecteur majeur de croissance.

Le Ministère du Travail et de l'Emploi, le MEDEF et la Coalition E-Skills and Jobs ont signé en 2018 un EDEC (Perspectives-IA) pour unir leurs forces et décrypter dans un premier temps et déployer ensuite largement l'intégration des technologies de l'IA dans l'entreprise, adoptant une démarche anglée sur les compétences ainsi que sur les transformations organisationnelles et managériales.

Le projet à destination de toutes les entreprises voyait ainsi le jour et se traduit depuis mi-novembre par la mise à disposition d'un site internet regroupant conseils, témoignages, décryptages de cas d'usages très concrets et partage de bonnes pratiques. Tout pour appréhender simplement et concrètement ce que l'IA apporte aux organisations.

Plus tard, le projet se déclinera autour d'outils interactifs mesurant la maturité de l'entreprise face à l'IA, et abordera aussi, à travers des outils pédagogiques, le mode de mise en œuvre efficace et pragmatique des technologies de l'IA .

Rendez-vous sur le site Perspectives-IA – <https://perspectives-ia.fr/>

GEFLUC : CANCER ET RETOUR A L'EMPLOI



Le cancer en France c'est **1000** nouveaux cas **par jour**, **30%** des personnes qui exercent une **activité professionnelle** et **80%** de ces personnes vont devoir **interrompre** cette activité.

Si votre entreprise est touchée par le cancer, l'association GEFLUC vous propose un parcours de **retour à l'emploi innovant et personnalisé**. Le dispositif **Ge-Revians** permet une prise en charge précoce du salarié et prévoit un accompagnement jusqu'à un an après la **reprise du travail**. Leurs partenaires, spécialistes du **maintien en emploi** et experts dans l'accompagnement **humain**, assurent la **coordination** de tous les acteurs pendant le parcours (corps médical, soins de support, entreprise, service de santé au travail et organismes financeurs). L'enjeu est d'**accompagner** les salariés dans le traitement du cancer, la **qualité de vie** du patient faisant partie intégrante de sa **guérison**. **Une entreprise qui prévient et accompagne les vulnérabilités des salariés est plus performante socialement et économiquement**. GEFLUC vous propose également d'accompagner votre entreprise dans des actions de **prévention** (Webinaires avec intervention de spécialistes, repas microbiotes, évaluation des risques de cancer...).

L'**expérimentation** de Ge-Revians est financée par **AG2R La Mondiale**, **King Jouet**, **Korus** et **Samse**, entreprises responsables et sensibles à la **qualité de vie au travail** et qui participent à l'expérimentation. Les retours des **salariés, managers, dirigeants et DRH** sont très positifs. **GEFLUC Grenoble Dauphiné Savoie** est une association qui accompagne la recherche et les entreprises dans la lutte contre le cancer. Elle est reconnue **d'utilité publique et labellisée don en confiance**. **Participer à l'expérimentation ou faire un don est une façon de contribuer à la lutte contre le cancer !**

Contact : Sophie Eyraud 07 86 82 89 34 - grenoble@gefloc.org - Nous soutenir : <https://www.gefloc-grenoble.fr>

MESURES D'URGENCE EN MATIERE DE CONGES

Le Ministère du Travail a publié au JO du 17 décembre 2020 une ordonnance prise sur le fondement de l'habilitation ouverte à l'article 10 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 **autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, qui permet de prolonger et d'adapter par ordonnance certaines mesures prises pendant l'état d'urgence sanitaire** relatives :

- Aux congés payés et jours de repos ;
- Au renouvellement de certains contrats à durée déterminée (CDD) et contrats de travail temporaire (CTT) ;
- Au prêt de main-d'œuvre.

[Consulter l'ordonnance.](#)